



RÈGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) CHALLENGE FRANCE 4x4 VOLLEY ASSIS SAISON 2026/2027

Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Challenge France 4x4 Volley Assis	
Catégorie	SENIORS (F et/ou M)	
Abréviation	Aucune	
Commission sportive référente	Commission Fédérale Volley Assis (CFVA)	
Forme de jeu	4x4	
Genre	Mixité autorisée	
Dimensions du terrain	5m X 9m	
Hauteur du filet	1m10	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA en 4x4	Illimité*
Date limite d'engagement d'un GSA	7 jours avant l'étape**
Date de confirmation par la sportive de la participation d'une équipe	6 jours avant l'étape

* phases : régionale / interrégionale et phase nationale uniquement

** si un GSA s'engage après la date limite de 7 jours, la CFVA se réserve le droit de refuser une inscription hors délai

Art 3 - LICENCES DES JOUEUR(SE)S

Type de licence autorisée dans le challenge 4x4 pour les joueurs/joueuses, phase régionale ou inter-régionale	Toutes licences
Type de licence autorisée dans le challenge 4x4 pour les joueurs/joueuses, phase nationale et finales	Compétition extension Para-Volley / Assis
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Avant le 1 ^{er} match
Licence mutation autorisée	Oui
Type de licence mutation autorisé	Nationale et Régionale
Catégories autorisées	
Seniors	Oui
M20	Oui
M18	Oui en Simple Surclassement (F/ M)
M15	Oui en Simple Surclassement (F/M)

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrit(e)s sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) Ligue	Illimité
Nombre minimum de joueur (ses) issu(e)s de la formation française	Néant
Nombre maximum de joueurs (ses) muté(e)s	Illimité
Nombre minimum de joueurs (ses) classifié(e)s sur le terrain	1

Regroupement de licencié(e)s :

- **Regroupement de deux GSA**

Si deux GSA souhaitent s'associer pour constituer une équipe, le regroupement de licenciés est autorisé à condition que la liste des joueur(se)s soit clairement définie lors l'inscription pour l'étape.

Un joueur(se) ne peut pas jouer dans deux équipes sur la même journée.

Les GSA doivent désigner le « GSA support », c'est-à-dire le GSA qui engage l'équipe. Cette équipe sera la seule prise en compte pour le classement. En conséquence, seul le GSA « Support » marque des points au classement général.

Sur l'ensemble du Challenge France 4x4 Volley Assis, un joueur(se) ne peut en aucun cas participer avec un

3ème GSA.

Une sanction sportive peut-être décidée après contrôle des documents de l'étape et constatations d'irrégularités. Un forfait à l'issue de l'étape (après réception des documents de l'étape) peut être établi si des irrégularités sont constatées.

- **Renfort d'une équipe en manque de joueur(se)s le jour de l'étape**

Pour permettre à un maximum de joueur(se)s et d'équipes de jouer, dans le cas où le jour de l'étape un GSA présente une équipe et que cette équipe n'a pas assez de joueur(se)s pour cette étape, elle pourra solliciter d'autres GSA (qui participent à cette même étape) pour obtenir des joueur(se)s. Cette démarche doit être faite avant le début de la compétition et ne peut pas se faire après que le premier coup de sifflet du premier match a été donné.

Cette information devra être communiquée par mail aux adresses suivantes challenge.cfva@ffvolley.org et par les organisateurs de l'étape.

Cette information doit également apparaître dans la case « remarques » de la feuille d'émargement.

Pour rappel, sur la totalité du Challenge France Volley Assis, un joueur(se) ne peut en aucun cas participer avec un 3^{ème} GSA. Un joueur(se) ne peut pas jouer dans deux équipes sur la même journée.

Seul le GSA désigné « GSA support » marque des points au classement général.

Art 5 - CLASSIFICATION

Pour les phases nationales et les finales, chaque équipe doit comporter au minimum un(e) joueur(e) classifié(e) présent(e) en permanence sur le terrain. Dans le cas contraire et si son adversaire respecte cette règle, alors un « handicap » de jeu sportif pour chaque set joué sera appliqué. Si aucune des 2 équipes ne respectent cette règle, alors aucun « handicap » de jeu sportif ne sera appliqué.

Afin d'être classifié, un(e) joueur(e) doit présenter une déficience ou un handicap éligible et doit remplir les critères minimums d'éligibilité. Les critères d'éligibilité retenus pour le Challenge France Volley Assis sont :

- Déficience d'un membre : amputation, etc
- Importante perte de force musculaire
- Importante perte d'amplitude articulaire
- Personne à mobilité réduite importante
- Déficience mentale

Attention : La douleur n'est pas un critère éligible pour ces épreuves.

Toutes les personnes s'estimant classifiables doivent en faire la demande 14 jours ouvrés avant l'étape auprès de la classificatrice de la Commission Fédérale de Volley Assis à l'adresse suivante :

classification.volleyassis@ffvb.org avec la fiche de classification.

Tous les licencié(e)s classifié(e)s au cours des saisons précédentes n'ont pas à renouveler leur demande.

Art 6 – CALENDRIER

Jour officiel des rencontres 4x4	Samedi ou Dimanche
Horaire officiel des rencontres	Samedi 14h00 - Dimanche 10h00
Modification d'implantation autorisée	Samedi 14h00 – 20h00 Dimanche 10h00 – 16h00
Modification d'implantation autorisée	Oui
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui

Art 7 - TRANSMISSION ET COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie et de la transmission des résultats	GSA organisateur
Transmission des résultats à la CFVA (challenge.cfva@ffvolley.org) pour les étapes du samedi (dans un format PDF et XLSX)	Avant 14h le lundi
Transmission des résultats à la CFVA (challenge.cfva@ffvolley.org) pour les étapes du dimanche (dans un format PDF et XLSX)	Avant 14h le mardi

Les documents de résultats transmis seront conservés et sous la responsabilité de la CFVA qui vérifiera les informations indiquées (numéro de licence, classification, et points) et les saisira afin d'établir le classement.

Art 8 – COMMUNICATION

Envoi de 3 photos minimum sur la manifestation :
communication.volleyassis@ffvb.org Page Facebook
webmaster@ffvolley-volleyassis.org site Web

Avant 14h le lundi

Art 9 – FORMULE SPORTIVE

Le Challenge France Volley Assis comprend trois phases :

- Une phase interrégionale
- Une phase nationale
- Une phase finale

Fonctionnement commun

Tout GSA qui souhaite participer à une étape, doit s'inscrire auprès de l'organisateur au moins 7 jours avant la date à l'aide du formulaire ad hoc. Une copie de l'inscription doit être transmise à la sportive de la CFVA à l'adresse challenge.cfva@ffvolley.org, et au(x) référents de la zone pour les étapes de la phase interrégionale.

Chaque GSA inscrit à une étape devra confirmer sa présence le mercredi précédant l'étape et y inclure la liste des joueur(se)s (Nom, Prénom, Licence, Classification) et préciser les potentielles contraintes horaires.

La formule sportive de chaque étape sera déterminée conjointement par le GSA organisateur et la CFVA. L'organisateur d'une étape doit pouvoir disposer d'au moins **3 terrains**. Celui-ci reste dépendant du nombre d'équipe inscrite.

En cas d'égalité au classement à l'issue d'une phase de poule, les équipes sont départagées par :

1. Quotient du nombre de points obtenus par le nombre matchs disputés ;
2. Nombre de victoires ;
3. Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus ;
4. Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
5. Résultat direct entre les équipes (nombre de points obtenus au classement général par chacune des équipes)

Toutes les récompenses équipes/joueu(se)s sont à la charge du GSA organisateur.

Toutes modifications intervenues au cours de l'étape devront être notifiées sur la "Feuille d'émargement" sur laquelle les capitaines doivent apposer leur signature en début et en fin d'étape. (cf. Fiche Signatures Après Etape).

Phase interrégionale

La première phase comporte cinq étapes. Il existera 5 zones (regroupement de régions) et chacune d'entre elles organisera cinq compétitions (sur les même week-ends).

Il y a donc

- ⇒ 5 Etapes
- ⇒ 5 Zones
- ⇒ 25 Compétitions

Une étape est organisée lors d'un week-end et donne lieu à 5 compétitions, 1 dans chaque zone.

Les 5 zones doivent avoir une compétition organisée pour chacune des 5 étapes.

Toutes les compétitions d'une étape se tiennent sur le même week-end.

Les 5 zones sont :

- Hauts de France / Île-de-France / Centre Val de Loire
- Grand Est / Bourgogne Franche Comté
- Normandie / Bretagne / Pays de la Loire
- Nouvelle Aquitaine / Occitanie
- Auvergne Rhône Alpes / Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chaque étape dans une zone est organisée par un GSA de cette zone en concertation avec le ou les référents volley assis de la zone.

Lors de la phase interrégionale, il sera possible pour un GSA d'engager ses équipes sur une étape organisée dans une autre zone que la sienne.

Toutes les équipes de ce GSA doivent participer à la même étape. Il ne sera pas possible d'envoyer une équipe dans sa zone et une autre équipe dans une autre zone. Il ne sera pas possible pour un GSA de participer à deux étapes sur un même week-end.

Phase nationale

Durant la saison, la CFVA organise la phase nationale composée de deux étapes. Un découpage territorial sera privilégié afin de favoriser la proximité.

Phase finale

Elle vient conclure la saison et a vocation de regrouper les équipes les mieux classées à l'issue des sept premières étapes.

Sur les phases nationales et les finales, un « handicap » de jeu sportif sera appliqué en début de chaque set à toute équipe qui ne présente pas de personne classifiée sur le terrain et qui affronte une équipe qui en présente une.

Equipe ne présentant pas de personne classifiée	-5 points par set de 25 points à l'équipe adverse. -4 points par set de 21 points à l'équipe adverse -3 points par set de 15 points à l'équipe adverse
---	--

Lors d'une rencontre, si une équipe s'était vu appliquer un « handicap » de jeu sportif et qu'au cours de la rencontre l'équipe adverse n'a plus la capacité d'avoir un(e) classifié(e) sur le terrain alors l'équipe se voit recréditer des points « handicaps » de jeu sportif de manière définitive. Si par la suite l'équipe adverse présente à nouveau un(e) classifié(e) sur le terrain, la marque ne change pas (les points d'« handicap » de jeu sportif ne sont pas remis).

Les étapes sont ouvertes à tous les GSA affiliés auprès la Fédération Française de Volley.

Tous les joueurs/joueuses d'une même équipe doivent porter un jeu de maillots numérotés et uniformes. Sauf en cas de force majeure justifiée (attestation SNCF retard de train, intempéries alerte orange/rouge), tous les joueur(se)s doivent être présent(e)s en début de journée lors de la vérification des équipes.

Art 10 – FINALES

A l'issue des deux premières phases, une phase finale sera organisée. Elle se tiendra sur une ou deux journée(s). Le champion du Challenge France Volley Assis sera déterminé parmi les équipes participantes aux finales.

Les points acquis durant les différentes étapes ne seront pas conservés pour le classement des finales.

Un GSA ne pourra présenter sur les finales qu'un maximum de deux équipes.

Qualifications pour les finales du Challenge France 4x4 Volley Assis

A l'issue du classement des phases interrégionales et nationales, 12 équipes dont l'organisateur se qualifient pour les finales du Challenge France 4x4 Volley Assis.

Pour être éligible à se qualifier pour les finales du Challenge France Volley Assis, une équipe doit au moins participer à 3 étapes, y compris l'organisateur des finales.

Si le critère d'éligibilité, précédemment cité, ne permet pas de qualifier le nombre suffisant d'équipes pour les finales alors la commission qualifiera des équipes additionnelles sur les critères :

1. Nombre de participations à l'issue du Classement Final à l'issue de la dernière étape.
2. Nombre de classifié(e)s ayant participé avec l'équipe à l'issue de la dernière étape.

Eligibilité des joueurs à participer aux finales

Seul(e)s des joueur(se)s qui ont participé(e)s à au moins 2 étapes peuvent participer aux finales.

Il sera possible de manière exceptionnelle d'intégrer une personne classifiée qui ne répond pas au critère de « au moins deux étapes ».

Art 11 – REGLEMENTATION

Art 11.1 Règles spécifiques du Volley Assis :

Chaque équipe comporte au maximum 8 joueur(se)s. Le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants. Il n'y a pas de libéro.

Les positions des joueur(se)s sont numérotées de 1 à 4. La position 1 est celui du serveur à l'arrière. La position 2 sera celui du joueur(se) avant droit. La position 3 sera celui du joueur(se) central(e) avant. La position 4 sera celle du joueur (se) avant gauche.

Positions relatives des joueur(se)s entre eux : Au moment de la frappe du ballon au service :

- Les joueurs avants, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet),
- Le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avant.

Remplacements des joueur(se)s : le nombre de remplacements est de 4 par set et par équipe, ces remplacements sont libres sauf pour :

- Le joueur de la position 1 qui ne pourra remplacer le joueur de la position 2,
- Un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu qui ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu. 4 remplacements sont autorisés par set.

Jeu des joueur(se)s :

- Le jeu des avants est traditionnel et pas limitatif,
- Le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaque au 2m) et il ne peut pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone avant.

Au moment du contact de balle, une partie du corps entre les fesses et les épaules du joueur doit être en contact avec le sol.

C'est la position des fesses qui compte par rapport à la ligne de service ou celle des 2m.

Le service peut être contré. Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent.

Art 11.2 Règles spécifiques du Challenge :

Dimensions du terrain : 5m (longueur filet) x 4,50m ;

Hauteur du filet (mixte) : 1,10m ;

Remplacements libres (dans la limite du règlement) ;

Tracer la ligne des 2m ;

Deux temps morts pour chaque équipe pour les sets de 25 points (idem pour les sets de 21 points) / Un seul temps mort pour les sets de 15 points ;

Pas de temps morts techniques.

Art 12 – ARBITRAGE

Phase Interrégionale

Chaque équipe devra assurer l'arbitrage des rencontres qui lui seront confiées par le GSA organisateur pendant l'étape. Le GSA organisateur doit rappeler les règles d'arbitrage en début de journée à tous les participants.

Phase nationale

La phase nationale du Challenge sera arbitrée par des arbitres officiel Volley Assis, avec 1 arbitre par terrain.

La Commission Fédérale Arbitrage (CFA) se charge de la désignation des arbitres et prend en charge les des frais de déplacement.

Phase finale

Les finales du Challenge seront arbitrées par des arbitres officiel Volley Assis.

La CFA se charge de la désignation des arbitres et prend en charge la totalité des frais d'arbitres pour les finales.

Art 13 – BALLON

Type de ballons autorisés	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition des équipes	14 au moins
Ramasseurs de balle	Pas d'obligation mais conseillé
Nombre de ballons pour la rencontre	2

Art 14 – FEUILLE D'EMARGEMENT

Le GSA organisateur établit la feuille d'émargement sous son contrôle.

L'enregistrement des équipes doit être terminé avant le début de la première rencontre.

Le jour de l'étape, chaque capitaine ou responsable d'équipe devra remettre la liste des joueur(se)s comprenant leurs identités, leurs numéros de licence et classification. Le document devra être signé.

Les joueur(se)s seront inscrit(e)s dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Sur la feuille d'émargement, il est important de compléter la colonne « classification » afin de pouvoir attribuer les points supplémentaires éventuels. Le GSA organisateur vérifiera la "Feuille d'émargement" et les licences/pièces justificatives.

Toutes modifications intervenues au cours de l'étape devront être notifiées sur la "Feuille d'émargement" et le capitaine une nouvelle fois sa signature (cf. Fiche Signatures Après Etape).

Tout GSA qui reçoit l'organisation d'un tournoi désigne un licencié majeur qui figure sur la feuille de match dans le pavé « remarques », au titre de « responsable de la salle et de l'espace de compétition ».

Art 15 – ATTRIBUTION DES POINTS DE CLASSEMENT

Phase Interrégionale

Une équipe se verra attribuer 16 points, 12 points, 8 points ou 4 points en fonction de son classement et si elle se trouve dans le premier, deuxième, troisième ou dernier quart du classement. (Cf. Annexe 02)

Phase nationale

Une équipe se verra attribuer 24 points, 18 points, 12 points ou 6 points en fonction de son classement et si elle se trouve dans le premier, deuxième, troisième ou dernier quart du classement. (Cf. Annexe 03)

Phase finale

La formule sportive sera déterminée par la CFVA.

Attribution de point bonus au classement

Phase Interrégionale

Au-delà du premier joueur classifié, tout autre joueur classifié présent dans l'équipe rapportera un point de plus au classement, dans la limite de deux points maximums.

Phase nationale

Au-delà du premier joueur classifié, tout autre joueur classifié présent dans l'équipe rapportera un 1 point de plus au classement, dans la limite de trois points maximums.

Art 16 – EQUIPEMENT SPORTIF

Lors des étapes du Challenge, les joueur(se)s se doivent de pratiquer le Volley Assis avec un équipement sportif adapté à la discipline et qui ne met pas en péril, ni sa sécurité, ni celle de ses partenaires ou de l'adversaire.

Le GSA organisateur doit avoir la capacité de pouvoir disposer de 3 terrains minimum pour l'organisation d'une étape.

Art 17 – FORFAIT ET PENALITES

Contrôle à posteriori de la sportive :

La Sportive de la CFVA vérifiera la régularité des informations indiquées par les GSAs (classification et licence) à l'issue de l'étape. Si des irrégularités sont constatées sur la validité de la licence ou de la classification, l'équipe sera déclarée forfait sur l'étape (aucun point et point bonus attribué).

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants sont déclarées « forfait » sur le match :

- Une équipe incomplète avant le début du match (moins de 3 personnes) perd le match,
- Une équipe qui devient incomplète (moins de 3 joueurs) durant le match, conserve les points des sets terminés ou en cours et perd les sets suivants.

Une équipe est dite incomplète quand :

- Moins de 3 joueur(se)s sont inscrit(e)s sur la feuille de match,
- Moins de 3 joueur(se)s sur le terrain.

Quel que soit le décompte de ses joueur(se)s, une équipe perd la rencontre par forfait, quand :

- Elle est incomplète à l'heure prévue par le règlement particulier de l'épreuve,
- Elle refuse de jouer ou abandonne la rencontre, sans un cas de force majeure.

Pour la phase nationale et les finales, tous les membres de l'encadrement inscrits sur la feuille d'émargement doivent être titulaires d'une licence encadrement extension éducateur sportif, arbitre ou soignant correspondante à la fonction exercée. Dans le cas contraire, l'équipe sera déclassée.

Annexe 1

Date limite d'engagement à chaque étape

Selon le RPE :

- ☐ Date limite d'engagement à chaque étape : Pré-inscription 1 semaine (7 jours) avant la date de l'étape
- ☐ Confirmation de l'inscription le mercredi précédant chaque étape

La pré-inscription doit être envoyée à

1. challenge.cfva@ffvolley.org & mission-volleyassis@ffvb.org
2. aux organisateurs des étapes.

J-21	Plus d'équipes que de places • Toute nouvelle inscription au-delà de J-7 ne sera pas retenue • Répartition automatique des places Moins d'équipes que de places • Toutes les équipes inscrites se voient attribuer une place • Cas particulier : les X places restantes sont disponibles pour toutes nouvelles inscriptions jusqu'à J-4
J-7	Plus de nouvelles équipes que les X places • Toute nouvelle inscription au-delà de J-4 ne sera pas retenue • Répartition automatique des X places Moins d'équipes que de places • Toutes les équipes inscrites entre J-7 et J-4 se voient attribuer une place • Les places restantes seront attribuées par la sportive au fur et à mesure (premier inscrit, premier retenu)
Jusqu'au mercredi précédant chaque étape	Toutes les équipes inscrites et retenues doivent confirmer leur présence et fournir la liste des joueurs (Nom, Prénom, Licence, Classification) et les potentielles contraintes horaires (pour que le GSA organisateur puisse en tenir compte pour l'organisation du tournoi) Ces informations doivent être envoyées impérativement à 1. sportive.cfva@ffvb.org. 2. Aux organisateurs des étapes. Toute modification de la liste des joueurs est autorisée jusqu'à la signature de la feuille d'émargement le jour de l'étape par le capitaine.

IMPORTANT : Si une équipe inscrite est retenue et qu'à un moment celle-ci ne peut plus être présente, alors elle doit en informer dans les plus brefs délais, pas plus tard qu'au vendredi 12h00 les personnes suivantes à sportive.cfva@ffvb.org et les organisateurs des étapes.

La place libérée sera réattribuée par la sportive. **Il est formellement interdit** qu'une équipe décide de céder sa place à une autre équipe.

Annexe 2

Phase interrégionale – Attribution des points de classement

Nombre d'équipes	Classement																			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
2	12	4																		
3	12	8	4																	
4	16	12	8	4																
5	16	12	8	4	4															
6	16	12	12	8	4	4														
7	16	12	12	8	8	4	4													
8	16	16	12	12	8	8	4	4												
9	16	16	12	12	8	8	4	4	4											
10	16	16	12	12	12	8	8	4	4	4										
11	16	16	12	12	12	8	8	8	4	4	4									
12	16	16	16	12	12	12	8	8	8	4	4	4								
13	16	16	16	12	12	12	8	8	8	4	4	4	4							
14	16	16	16	12	12	12	12	8	8	8	4	4	4	4						
15	16	16	16	12	12	12	12	8	8	8	8	4	4	4	4					
16	16	16	16	16	12	12	12	12	8	8	8	8	4	4	4	4				
17	16	16	16	16	12	12	12	12	8	8	8	8	4	4	4	4	4			
18	16	16	16	16	12	12	12	12	12	8	8	8	8	4	4	4	4	4		
19	16	16	16	16	12	12	12	12	12	8	8	8	8	8	4	4	4	4	4	
20	16	16	16	16	16	12	12	12	12	12	8	8	8	8	8	4	4	4	4	4

Annexe 3

Phase nationale – Attribution des points de classement

Nombre d'équipes	Classement																			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
2	18	6																		
3	18	12	6																	
4	24	18	12	6																
5	24	18	12	6	6															
6	24	18	18	12	6	6														
7	24	18	18	12	12	6	6													
8	24	24	18	18	12	12	6	6												
9	24	24	18	18	12	12	6	6	6											
10	24	24	18	18	18	12	12	6	6	6										
11	24	24	18	18	18	12	12	12	6	6	6									
12	24	24	24	18	18	18	12	12	12	6	6	6								
13	24	24	24	18	18	18	12	12	12	6	6	6	6							
14	24	24	24	18	18	18	18	12	12	12	6	6	6	6						
15	24	24	24	18	18	18	18	12	12	12	12	6	6	6	6					
16	24	24	24	24	18	18	18	18	12	12	12	12	6	6	6	6				
17	24	24	24	24	18	18	18	18	12	12	12	12	6	6	6	6	6			
18	24	24	24	24	18	18	18	18	18	12	12	12	12	6	6	6	6	6		
19	24	24	24	24	18	18	18	18	18	12	12	12	12	12	6	6	6	6	6	
20	24	24	24	24	24	18	18	18	18	18	12	12	12	12	12	6	6	6	6	6